

Donnez-vous les moyens d'agir



Compte rendu du GT « Accès aux postes comptables A+ »du 23 juin 2017

Ce 23 juin un GT a eu lieu à Bercy pour discuter une nouvelle fois d'une modification des règles d'accès aux postes comptables.

Ce GT faisait suite à deux GT sur le même sujet mais n'avait pas pour thème le mouvement unique des comptables évoqué et refusé unanimement lors des GT précédents.

On aurait pu penser que, la question n'étant pas à l'ordre du jour, le projet était abandonné vu le refus unanime des organisations syndicales.

Détrompez-vous, selon le modèle de dialogue social en place, le projet sera appliqué dès 2018.

Les organisations syndicales sont appelées à la «plus grande vigilance dans la surveillance des mouvements locaux et des agissements des directeurs locaux» et «ne doivent pas hésiter à interpeller la Direction Générale sur ces sujets». Les directeurs seront donc particulièrement sensibles à la confiance que leur accorde la DG.

Sur l'objet du GT lui-même, la seule avancée est le maintien du dispositif transitoire pour les IDIV ex-IP qui restent IP en termes de gestion de carrière.

Pour le reste du GT : des modifications dans l'ordre des affectations sans modification des quotas seront mises en oeuvre de façon à rendre plus équitable la répartition géographique des postes C1 attribués aux AFIPa, IP et IDIV.

L'accès des C2 ne sera possible que pour les IP entrant dans la plage d'appel AfiPA sauf rapprochement de conjoint.

Ces règles de gestion seront celles appliquées pour le mouvement 2018 et ne « seront peut-être pas » modifiées pour 2019.